



**Votations cantonales neuchâteloises du 28 mars 2004:
Attac-Neuchâtel prend position**

La baisse linéaire de 12 % de l'impôt, proposée par la Chambre du commerce et de l'Industrie, comme la correction de la courbe d'imposition en faveur des plus riches proposée par le contre-projet du Grand Conseil remettent brutalement en cause des services offerts à la population, notamment en matière d'éducation, de santé et de protection sociale. Les partisans de cette baisse d'impôts mentent par omission : leurs affiches et leur tout-ménage parlent d'un soutien aux familles. En réalité il faudrait dire « un soutien aux familles riches » ou « aux familles les plus riches ». Ces baisses d'impôts sont en effet calculées pour servir les intérêts des plus riches. Celles et ceux qui ont un revenu annuel de plus de 100'000.- y gagneront,. Mais qui en payera le prix ?

° Les jeunes qui verront leurs possibilités de formation menacées par un système de taxes. Il est déjà question que l'entrée au lycée pourrait devenir payante. 1000.- de taxes par an au lycée, 5000.- de taxes à l'université, qui pourra se payer cela ? Allons-nous refuser aux nouvelles générations les possibilités dont ont bénéficié celles et ceux qui sont actifs actuellement ?

° Les personnes qui touchent des subsides, en particulier pour payer leur caisse maladie. Aujourd'hui déjà, l'Etat a dû réduire ce droit. Si l'initiative de la Chambre du commerce ou le contre-projet passe les 70 millions de manque à gagner par an obligeront le Conseil d'Etat de resserrer davantage encore cet étai. La pauvreté menace un grand nombre de familles –en particulier des familles monoparentales- qui aujourd'hui déjà ont souvent de la peine à boucler le mois.

° Les femmes et les familles qui ont besoin du soutien de l'Office de la politique familiale et de l'égalité. Cet office dispose aujourd'hui déjà d'un budget trop restreint.

° Les familles qui ont des enfants en âge de scolarité ou en formation et qui aujourd'hui déjà voient comment des frais hier encore pris en charge par la collectivité sont reportés sur les familles (achat de matériel scolaire, courses d'écoles, voyages d'étude, etc.)

Comment les collectivités publiques qui aujourd'hui déjà ont de la peine à boucler leurs budgets pourront-elles faire face à leurs obligations avec un manque à gagner de l'ordre de 70 millions au niveau du canton et des communes ?

Les partisans d'une baisse d'impôts ne le disent pas, ils se contentent d'un discours général prétendant que les tâches fondamentales de l'Etat et de communes ne sont pas remises en cause. Mais aujourd'hui déjà – et tout le monde le sait ! – les comptes de l'Etat sont rouges, comment l'Etat pourrait-il mieux boucler le budget et présenter de meilleurs comptes avec 70 ou 60 millions de rentrées en moins ? Comment pourra-t-il

- subventionner la santé ?
- assurer la prévoyance sociale ?
- maintenir une formation de qualité pour toutes et tous ?
- développer la culture ?

Vivrons-nous mieux en payant moins d'impôts ? On pourrait le croire, mais une société soucieuse du bien-être de chacun-e est plus paisible et plus rassurante. Une diminution des impôts telle qu'elle est prévue par l'initiative de la Chambre du commerce ou par le contre-projet accentuera dans notre canton les inégalités. Cela dégradera inévitablement notre environnement social immédiat. A ce titre-là, même les plus riches risquent de payer un prix.

Les propositions avancées dans le canton de Neuchâtel ne sont pas un événement isolé. Partout les riches prennent prétexte d'autres lieux où les impôts sont censés être plus bas pour exiger des baisses d'impôt. C'est une spirale infernale dont nous avons aujourd'hui déjà le résultat sous les yeux : la pauvreté augmente dramatiquement dans le monde, au nord comme au sud. Verrons-nous chez nous aussi des personnes dormir dans un carton ? Si l'Etat n'a plus de moyens pour assurer l'aide sociale, c'est un risque. Attac, comme mouvement citoyen, développe ses réponses à partir des besoins sociaux de la majorité des femmes et des hommes habitant la planète.

Neuchâtel, le canton et ses communes, ne vit pas au-dessus de ses moyens : Nos écoles, nos hôpitaux, l'aide sociale, mais aussi la culture et les subventions aux transports, tout cela nous y tenons. L'assurance maternité et les contributions éducatives voilà qui aideraient réellement les jeunes femmes, en âge de procréer et la majorité des familles qui ont des enfants et des adolescents en formation. En l'occurrence c'est plus de 90% de la population neuchâteloise qui risque de voir sa situation actuelle empirer. Pour moins de 10% qui, à court terme, y gagneraient nous ne prendrons pas ce risque.

Des impôts trop élevés dans le canton ?

CONTRE L'IDEE DES « DEMENAGEMENTS FISCAUX » MASSIFS

Faire croire qu'une fiscalité basse attirerait irrésistiblement les contribuables est un mensonge : tous les Suisses n'habitent pas à Zoug ; et tous les Neuchâtelois n'habitent pas à La Côte-aux-Fées. Ce n'est donc pas vrai de dire qu'enfin, la baisse d'impôts va rendre notre canton attractif. Les citoyens ne sont pas comme des papillons de nuit qui se déplaceraient uniquement attirés par la lumière fiscale ! Il est même très méprisant de dire que les contribuables les plus aisés seraient tellement enclins à ces déménagements fiscaux : croire que des citoyens vivent à un endroit seulement à cause du niveau d'impôts qui y est pratiqué, c'est leur mettre un porte-monnaie à la place du cœur et du cerveau. On habite ici à cause de nos attaches sentimentales, de nos voisins, de la vue ou je ne sais quoi, mais pas parce qu'on y paie 100.- de moins d'impôts que dans le canton voisin !

Et au niveau des personnes morales, on a assez vanter les prouesses de la Promotion économique neuchâteloise depuis quelques années pour voir que la baisse d'impôts qui est demandée n'est pas nécessaire pour faire venir des entreprises dans le canton.

Quant aux entreprises qui sont déjà établies ici, les délocalisations ne se font pas vers un canton, mais bien plutôt en Asie. Or nous ne croyons pas qu'il faille chercher à lutter sur le terrain de la fiscalité avec des « démocraties » comme la Chine ou la Birmanie...

Par ailleurs, l'argument de la droite et de la Chambre du commerce et de l'industrie selon lequel le niveau fiscal neuchâtelois serait bien plus élevé que la moyenne en Suisse est tendancieux. Car, comme l'a dit récemment le Conseil fédéral, « L'indice de la charge fiscale ne permet pas de tirer de conclusions sur le niveau de la charge fiscale moyenne des cantons ; en effet, il faudrait pour cela que l'assiette fiscale soit répartie de manière identique dans tous les cantons. C'est ce qu'a rappelé le Conseil fédéral dans sa réponse à une interpellation du conseiller national Adrian Imfeld (PDC/OW). [...] » (extrait d'un communiqué de presse du Dpt fédéral des finances, 5 décembre 2003).

POURQUOI PAYONS-NOUS DES IMPOTS DANS NOTRE CANTON ?

Il faut bien voir ce que veut dire payer des impôts. Ce n'est pas payer le salaires d'un tas de fonctionnaires assis dans leur bureau à ne rien faire. Les impôts, ce sont des choses tout à fait concrètes, qui nous concernent dans notre vie de tout les jour, dont nous profitons sans arrêt, mais qu'on ne voit même plus tellement cela nous semble devenu normal : les écoles, les hôpitaux, les routes, les transports publics, les salles de sport ou de concert, la voirie, la police, etc.

Nous disposons donc d'infrastructures et d'une qualité de vie de haut niveau pour un canton aussi peu peuplé. Par exemple, nous pensons que peu de cantons offre autant d'écoles dans une aussi grande proximité : CPLN, CPMB, CIFOM, école d'ingénieurs, école d'arts, HEP, école d'agriculture, école de droguerie, université. A part la médecine et les formations du social, à peu près tous les métiers peuvent être appris ici même !

La sous-enchère fiscale entre les cantons ne peut que nous appauvrir. Payer 300.- d'impôts en moins, mais voir des écoles se fermer, cela nous semble la meilleure manière de devenir une zone sinistrée.

Toutes ces choses fonctionnent bien dans ce canton, en tout cas tant qu'on peut les financer. La question est de savoir si on veut garder cette qualité de vie, ce « bien-vivre ensemble ». ATTAC répond oui!

C'est le but de ce tract qui entend montrer que les impôts, ce n'est pas que de l'argent, c'est bien du « bien-vivre ensemble » ...

Que la droite reprenne ses cadeaux fiscaux, ils sont empoisonnés !

Pourquoi le contre-projet aura-t-il des effets aussi nocifs que l'initiative de la Chambre du Commerce et de l'Industrie ?

L'initiative de la CNCI demande une baisse d'impôts linéaire de 12% avec une réduction sur le bénéfice des personnes morales. Le tout représenterait une diminution de 70 mios par an de rentrée fiscale. Les calculs sont simples. Sauf que la symétrie des baisses pour les communes sera de cet ordre, selon le niveau des centimes additionnelles. Dans la loi fiscale cantonale, un correction linéaire et définitive implique une application symétrique de la nouvelle courbe corrigée pour les communes. Personnellement, je l'ai toujours affirmée, sauf que la CNCI joue à la vierge effarouchée quand on lui met la réalité sous le nez. Ce sont de grands prédicateurs mais qui refusent de voir les conséquences de leur initiative.

Mais l'attitude de la majorité du grand Conseil qui a mis au point, seule, le contre-projet à cette initiative a une attitude qui bat en cynisme ses alliés de la CNCI : elle arrive à faire croire que le contre-projet est moins dévastateur car elle ne fait que 43 mios de diminution fiscale alors qu'elle a déjà coupé dans les impôts plus de 20 mios depuis 2001 et elle modifie en plus le barème après une diminution linéaire de 6% en faveur des seuls riches. Le barème favorise pleinement le riches.

Au final le résultat de la modification de la loi votée par le GC est le suivant :

Correction linéaire	6%	27.0 mios
Correction de la courbe		8.5 mios
Déduction LAMAL		6.0 mios
Impôt sur le capital		1.0 mio
Total		42.5 mios

Le message politique est clair: l'Etat doit faire des économies partout où ça touche le social et pour qu'il le fasse, il faut baisser drastiquement les impôts. La droite du GC a réussi à faire mieux que la Chambre du commerce et de l'industrie lorsque l'on compare le rapport entre le plus petit gain et le plus gros gain suite à la baisse d'impôts.

Tableau de comparaison entre l'initiative de la CNCI et le contre-projet du Grand Conseil

initiative Chambre Commerce - 12%			ContrE-projet du Grand Conseil			
Impôts ICC	réduction réaliséE	Part en % selon ICC	Impôts PGC	réduction réaliséE	Part en % selon PGC	%
14'470'194	1'973'209	3.84	15'243'034	1200368	3.36	7.3
100'204'170	13'664'205	26.59	105'555'983	8312391.38	23.30	7.3
122'592'902	16'717'214	32.53	127'748'769	11561346.5	32.40	8.3
53'777'405	7'333'283	14.27	55'482'393	5628294.36	15.78	9.2
24'082'753	3'284'012	6.39	24'846'285	2520479.06	7.06	9.2
61'679'884	8'410'894	16.37	63'635'417	6455360.65	18.09	9.2
	51'382'817			35'678'240		

Tableau indiquant le gain pour une personne physique :

Revenu	Impôt cantonal	Gain suite à une réduction de 12%	Gain suite à réduction du contre-projet
25 000.--	1333.75	160.05	97.35
50 000.--	4587.90	550.50	334.90
75 000.--	8337.50	1000.50	767.85
100 000.--	12358.75	1483.05	1138.25
150 000.--	21485.--	2578.20	1978.75
200 000.--	30000.--	3600.--	2763.--

Colonne gain 12 % : le rapport est de 22,49....

Colonne Contre-projet : le rapport est de 28,38...

Qu'est-ce qui favorise cet écart ?

C'est la correction de la courbe qui devient une belle croupe et qui ne favorise que les revenus élevés, par un sou pour les petits revenus. C'est la nouvelle redistribution des richesses, conception riches.

Pourquoi ce contre-projet du GC aura-t-il des effets aussi nocifs que l'initiative qu'il voudrait corriger ?

1. Le canton ne peut déjà plus assurer les missions qui lui sont attribuées suite aux coupes fiscales importantes qui ont eu lieu depuis 2001 et qui touchent de plein fouet les subventions à l'assurance maladie, les salaires des travailleurs qui dépendent de l'Etat, les répartitions des charges entre Etat et commune, la réforme scolaire en cours et qui est importante. Ces coupes fiscales représentent déjà une vingtaine de mios. Y ajouter 43 mios sans que les partisans de ce contre-projet ne disent quelles économies il faut faire, cela relève de l'arrogance et de l'irresponsabilité vis-à-vis des citoyens qui ont besoin de la redistribution de la richesse sous la responsabilité de l'Etat.
2. La répartition de l'impôt devient encore moins proportionnelle pour les hauts revenus, si bien que l'écart de 28,38 fois le plus petit gain pour égaliser celui du revenu de fr 200 000.- révèle exactement l'égoïsme manifeste des contribuables aisés de ce canton.

3. Faire croire qu'un canton est attractif parce que l'impôt y est bas, relève de l'imagination pure et il n'y a aucune preuve pour cela. Pourquoi le canton de Zoug n'a-t-il pas un million d'habitants ? Est-ce que le canton de Neuchâtel pourrait se payer des boîtes aux lettres comme Zoug ? Aucun canton, même pas Bâle ou Zurich ne peuvent avoir un barème aussi bas. Ce n'est pas , parce que l'injustice fiscale fédérale est érigée en principe légale par la Confédération – comme d'ailleurs l'évasion fiscale – que le canton de Neuchâtel devrait la renforcer et y participer sciemment. La droite de ce canton n'a pas encore vu que nous avons un beau canton, qu'il fait bon y vivre, qu'il y a des solidarités sociales qui permettent d'y vivre en harmonie mais qu'il faut renforcer encore plus aujourd'hui et demain. Que les chômeurs ne diminueront pas chez nous, qu'il faudra vivre avec, que les salaires minimaux sont largement insuffisants pour faire vivre une famille, non, ils ne veulent pas le voir. Pour pallier à l'incurie de certains milieux économiques qui refusent de payer des salaires convenables, qui envoient au chômage des forces vives, il faut bien que la communauté accorde son aide au plus faible de ses membres.
4. Attac promeut la redistribution des richesses au moyen d'une fiscalité proportionnelle qui permettent à l'Etat d'engranger l'argent dont il a besoin pour ses buts. Rappeler le préambule de notre constitution fédérale n'est pas inutile et je souhaiterais que vous l'insérez dans vos comptes-rendus. Je soulignerais que ce préambule ne fait pas du tout partie de l'esprit politique dominant dans ce pays alors que ce texte en constitue les repères incontournables d'interprétation de la Constitution fédérale et toutes les constitutions cantonales et de toutes les lois qui en découlent.
5. Le voici :

**Constitution fédérale de la Confédération suisse
votée le 18.04.1999**

Préambule

Au nom du Dieu Tout-Puissant!

Le peuple et les cantons suisses,

Conscients de leur responsabilité envers la Création,

*Résolus à renouveler leur alliance
pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix
dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,*

*Déterminés à vivre ensemble leurs diversités
dans le respect de l'autre et l'équité,*

*Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assurer leurs responsabilités envers les
générations futures,*

*Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au
bien-être du plus faible de ses membres,*

Arrêtent la Constitution que voici:

Qu'est-ce que je pourrais ajouter qui ait autant de poids ?

Merci.

Pour Attac-Neuchâtel, Marianne Ebel, Henri Vuillomenet, André Babey, Thomas Perret, Olivier Forel

NON à l'Initiative de la Chambre du commerce et de l'industrie

NON au contre-projet

OUI à la contribution éducative

OUI à l'assurance maternité

Tableau répartitions des contribuables

Tranche de revenu	Nombre de contribuables	% de contribuable	impôts barème 2002
100 - 28000	39'425	38.38	16'443'403
28'100 - 60'000	35'873	34.92	113'868'375
60'100 - 100'000	19'701	19.18	139'310'116
100'100 - 140'000	4'844	4.72	61'110'688
140'100 - 180'000	1'428	1.39	27'366'765
180'100 - 1mio et+	1'448	1.41	70'090'778
Total			428'190'125